

Vente-Unique.com
Société anonyme au capital de 96.605,73 euros
Siège social : 9/11, rue Jacquard, 93315 Le Pré Saint-Gervais CEDEX
484 922 778 RCS Bobigny
(la « Société »)

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE
DES ACTIONNAIRES DU 24 MARS 2020**

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire, conformément à la loi et aux statuts de la Société, en vue de soumettre à votre approbation :

1. Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2019 ;
2. La proposition d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2019 et distribution de dividendes ;
3. Les conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
4. Le renouvellement des mandats de certains membres du Conseil d'Administration ;
5. Le projet d'octroi de diverses autorisations et délégations de compétence au Conseil d'Administration de la Société aux fins d'opérer sur les titres de la Société et procéder à des émissions de titres, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription.

Il est également précisé que le présent rapport (qui porte uniquement sur les points (4) et (5) visés ci-dessus), les rapports spéciaux des Commissaires aux comptes qui sont établis dans le cadre de l'octroi d'autorisations et de délégations de compétence au Conseil d'Administration de la Société, ainsi que, de façon générale, l'ensemble des documents sur lesquels porte le droit de communication des actionnaires, sont tenus à votre disposition dans les conditions de forme et de délais applicables.

Enfin, nous vous rappelons que le Rapport Annuel Financier, publié le 31 janvier 2020, incluant le rapport de gestion portant sur les comptes annuels de la Société clos au 30 septembre 2019, ainsi que sur les points (1) à (3) visés ci-avant, a été établi par le Conseil d'Administration et porté à votre connaissance.

I. Renouvellement des mandats de certains membres du Conseil d'Administration

Nous vous proposons de renouveler les mandats des personnes suivantes en leur qualité de membres du Conseil d'Administration :

- Monsieur Hervé Giaoui,
- Monsieur Sacha Vigna,
- la société CAFOM, représentée par Monsieur Guy-Alain Germon,

qui arriveront à leur terme le jour de l'assemblée générale, pour une nouvelle durée de six (6) années qui prendrait fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025.

II. Octroi de diverses délégations financières et autorisations à conférer au Conseil d'Administration aux fins d'opérer sur les titres de la Société et procéder à des émissions de titres, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription

Nous vous soumettons à votre approbation l'octroi d'autorisations et de délégations de compétences, par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire au profit du Conseil d'Administration de la Société, de sorte que ce dernier puisse librement réaliser certaines opérations, assurer le développement et le financement de la Société, dans les limites et conditions qui seront arrêtées par l'assemblée générale.

Les autorisations et délégations de compétences concernées seraient les suivantes (ensemble, les « **Autorisations et Délégations Financières** ») :

- Autorisation au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société (septième résolution) ;
- Autorisation au Conseil d'Administration en vue de réduire le capital social de la Société par annulation des actions détenues en propre (*huitième résolution*) ;
- Délégation de compétence au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes ou toute autre somme dont la capitalisation serait admise (*neuvième résolution*) ;
- Délégation de compétence au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre (*dixième résolution*) ;
- Délégation de compétence au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, dans le cadre d'offres au public (*onzième résolution*) ;
- Délégation de compétence au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, par placements privés visés à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier (*douzième résolution*) ;
- Délégation de compétence au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées conformément aux dispositions de l'article L. 225-138 du Code de commerce (*treizième résolution*) ;
- Autorisation au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le montant des émissions avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription (*quatorzième résolution*) ;

- Délégation de compétence au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription par émission d'actions de la Société réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise (*quinzième résolution*).

Veillez noter que, la quinzième résolution vous est soumise uniquement afin de satisfaire aux exigences légales impératives. Ainsi, cette résolution ne rentrant pas dans le cadre de la politique salariale de la Société nous vous proposons de la rejeter.

Pour plus de précisions sur les conditions et limites dont serait assortie chacune des Autorisations et Délégations Financières, nous vous prions de bien vouloir vous reporter (i) au projet de texte des résolutions qui sont proposées à l'assemblée générale (ordinaire ou extraordinaire, selon le cas) concernant les Autorisations et Délégations Financières, figurant ci-joint en **Annexe 1**, (ii) au tableau synthétique résumant, pour chacune des Autorisations et Délégations Financières, la nature de la délégation, sa durée maximum ainsi que son montant nominal maximum, figurant ci-joint en **Annexe 2**, et (iii) aux rapports spéciaux qui ont été établis par les Commissaires aux comptes titulaires de la Société et mis à votre disposition conformément à la réglementation en vigueur.

Nous vous remercions de bien vouloir approuver les résolutions qui vous seront proposées au cours de l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire dans le cadre de laquelle le présent rapport est rédigé.

Le Conseil d'Administration

Annexe 1

Projet de texte des résolutions concernant les Autorisations et Délégations Financières

Annexe 2

Tableau synthétique présentant la nature, la durée maximum et le montant nominal maximum de chacune des Autorisations et Délégations Financières

Nature de la délégation proposée	Durée de la délégation	Montant (en nominal) autorisé en capital
Autorisation au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société (<i>projet septième résolution</i>)	18 mois	Dans la limite de 10 % du nombre des actions composant le capital social
Autorisation au Conseil d'Administration en vue de réduire le capital social de la Société par annulation des actions détenues en propre (<i>projet huitième résolution</i>)	26 mois	Dans la limite de 10% du capital social existant à la date de l'annulation
Délégation de compétence au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes ou toute autre somme dont la capitalisation serait admise (<i>projet neuvième résolution</i>)	26 mois	20.000 euros ⁽¹⁾
Délégation de compétence au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre (<i>projet dixième résolution</i>)	26 mois	40.000 euros 50.000.000 euros
Délégation de compétence au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, dans le cadre d'offres au public (<i>projet onzième résolution</i>)	26 mois	40.000 euros ⁽²⁾ 50.000.000 euros ⁽³⁾
Délégation de compétence au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, par placements privés visés à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier (<i>projet douzième résolution</i>)	26 mois	40.000 euros ⁽⁴⁾ 50.000.000 euros ⁽⁵⁾ Dans la limite de 20% du capital social sur une période de 12 mois

Nature de la délégation proposée	Durée de la délégation	Montant (en nominal) autorisé en capital
Délégation de compétence au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées conformément aux dispositions de l'article L. 225-138 du Code de commerce (<i>projet treizième résolution</i>)	18 mois	40.000 euros ⁽⁴⁾
Autorisation au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le montant des émissions avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription (<i>projet quatorzième résolution</i>)	26 mois	40.000 euros ⁽⁴⁾ 50.000.000 euros ⁽⁵⁾
Délégation de compétence au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription par émission d'actions de la Société réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise (<i>projet quinzième résolution</i>)	18 mois	40.000 euros ⁽⁴⁾

(1) Ce montant ne s'impute pas sur le plafond fixé par la dixième résolution de l'assemblée générale du 24 mars 2020

(2) Ce montant constitue le plafond global sur lequel s'imputeront toutes augmentations de capital réalisées en vertu des dixième, onzième, douzième, treizième, quatorzième, quinzième résolutions soumises à l'assemblée générale du 24 mars 2020 et de la neuvième résolution de l'assemblée générale du 28 mars 2019

(3) Ce montant constitue également le plafond global sur lequel s'imputeront toutes émissions de titres de créances réalisées en vertu des dixième, onzième, douzième, treizième, quatorzième, résolutions à l'assemblée générale du 24 mars 2020 et de la neuvième résolution de l'assemblée générale du 28 mars 2019

(4) Ce montant s'impute sur le plafond global visé en (2)

(5) Ce montant s'impute sur le plafond global visé en (3)